Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120216-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

VP/2025/12/02/16 URBANISME – CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article L141-3 de la voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il est proposé de classer dans le domaine public communal les parcelles inscrites dans le tableau ci-dessous et lui appartenant qu'elles soient contigües à son domaine ou constitue de la voirie routière de fait.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120216-DE

Ce classement dans le domaine public permettra d'inscrire à fin 2025 auprès **des services de l'Etat de 1 190 ml de voirie :**

Section cadastrale	N° parcelle	Secteur / Rue	Surface (m²)	Type classement DP	Voirie à recenser (ml)
YE	52	Bourg / Rue Jean Mermoz	3170	Nouvelle voirie / BAN (J Mermoz)	190
YE	53	Bourg / Impasse Parcou Nevez	980	Nouvelle voirie / BAN (Parcou Nevez)	180
YE	218	Bourg / Rue Maurice Bellonte	121	Nouvelle voirie / BAN (M Bellonte)	20
YE	228	Bourg / Rue Maurice Bellonte	90	Alignement sur voirie	Néant
YE	229	Bourg / Impasse Parcou Nevez	36	Alignement sur voirie	Néant
YE	236	Bourg / Rue Maurice Bellonte	82	Alignement sur voirie	Néant
YE	237	Bourg / Impasse Parcou Nevez	74	Alignement sur voirie	Néant
YE	298	Bourg / Impasse Parcou Nevez	16	Alignement sur voirie	Néant
YE	302	Bourg / Impasse Parcou Nevez	6	Alignement sur voirie	Néant
ZE	106	Rozavot / Rue Daurat	1990	Nouvelle voirie / BAN (Daurat)	270
ZY	326	Bourg / Rue Maréchal Foch	860	Nouvelle voirie / BAN (Foch)	130
YE	319	PICS / Rue des écoles	876	Nouvelle voirie / BAN	60
YE	323	PICS / Rue des écoles	1700	Nouvelle voirie / BAN	70
YE	327	PICS / Rue des écoles	10	Nouvelle voirie / BAN	Néant
YE	329	PICS / Rue des écoles	3400	Nouvelle voirie / BAN	250
YE	334	PICS / Rue des écoles	426	Nouvelle voirie / BAN	20
YE	338	PICS / Rue des écoles	290	Nouvelle voirie / BAN	Néant

Entendu le présent rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le classement des parcelles listées ci-dessus dans le domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET